

**Commune de Vouillers  
Suppression du passage à niveau n°09 pour piétons sur la ligne de Blesme à Chaumont  
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique  
Avis d'enquête**

**LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :**

Le public est informé qu'en application du code des relations entre le public et l'administration et en exécution de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023, une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°09 sur le territoire de la commune de Vouillers est ouverte **du mercredi 10 mai 2023 au jeudi 25 mai 2023** à la mairie de Vouillers (siège de l'enquête). Ce dossier est présenté par la SNCF Réseau.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Vouillers pendant 16 jours entiers et consécutifs, **du mercredi 10 mai 2023 à partir de 09 heures, au jeudi 25 mai 2023 inclus jusqu'à 19 heures**, afin que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance, sur demande préalable à l'accueil de la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr](mailto:pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr) en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Vouillers afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront également faire parvenir leurs observations par courrier adressé pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Vouillers – 2 rue de l'Eglise – 51 340 Vouillers.

M. Edoire SYGUT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.

**Il siègera en mairie de Vouillers les :**

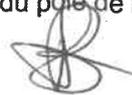
- **mercredi 10 mai 2023 de 09h00 à 11h00 (ouverture de l'enquête)**
  - **mercredi 17 mai 2023 de 09h00 à 11h00**
  - **et jeudi 25 mai 2023 de 17h00 à 19h00 (clôture de l'enquête)**
- pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera un procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée sur demande adressée par voie postale à la mairie de Vouillers et à la préfecture de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la suppression du passage à niveau.

Châlons-en-Champagne, le **05 AVR. 2023**  
Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du pôle de l'appui territorial,



Florence BORGNIET